



Ville de Montréal
Service du personnel

Description de tâches

Col bleu

Titre REMBOURREUR	Code 601470	Ancien code 014709	Groupe de traitement 13
----------------------	----------------	--------------------------	-------------------------------

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant le rembourrage et le garnissage de l'intérieur de véhicules et d'appareils motorisés, de fauteuils et de meubles divers.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale et selon les procédés en usage. Le rembourreur le reçoit sous forme de directives orales ou écrites et, à l'occasion, sous forme de schémas. Il est responsable d'effectuer, conformément aux règles du métier, la réparation ou le remplacement des tissus ou cuirs qui recouvrent les meubles et l'intérieur des véhicules. Il reçoit des directives détaillées quant au choix des tissus et cuirs à employer, mais il lui incombe le soin de déterminer les méthodes à utiliser dans l'exécution de ses tâches. Un employé de rang supérieur vérifie la qualité et l'apparence du travail accompli.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Prend les mesures sur les objets à recouvrir, choisit les tissus appropriés selon les directives reçues, les taille et les coud d'après les patrons, les ajuste et les fixe en place.
2. Répare ou remet à neuf des fauteuils et meubles divers, ainsi que des sièges, dossiers, voûtes et panneaux de portes de véhicules-moteurs; remplace ou répare des ressorts, ajoute de la bourre ou du caoutchouc mousse, les recouvre de tissu ou de cuir et pose des bandes, cordes, bourrelets.
3. Pose et ajuste des tapis dans les autos et camions.
4. Fait ou refait le capitonnage de meubles et portes.
5. Trace et taille tout genre de patrons, modèles ou gabarits; taille divers tissus et cuirs et les coud à la main et à la machine. Peut avoir à fabriquer de nouveaux patrons, modèles ou gabarits.
6. Confectionne divers articles tels que bâches, rideaux, sacs de toile pour rebuts de papier, couvre-sièges et toiles pour motos.

Vu et approuvé

Pour la Ville

Suzanne LeDoux

F. Lantier

année
1999

mois
11

jour
16

Pour le Syndicat

John Baker
S. Prud'homme

REMBOURREUR

7. Assume l'entretien des machines à coudre et des outils du métier.
8. Effectue certains travaux de garnissage et de capitonnage à l'aide de croquis.
9. Utilise le chalumeau ou des outils spéciaux pour couper le métal ou enlever les parties endommagées; effectue à l'occasion de menus travaux de soudage à l'arc.
10. Conduit un véhicule motorisé de type "C" tel que automobile, camionnette, camion-atelier et au besoin opère une nacelle.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
<i>Suzanne LeRoux 7 Route</i>	1999	11	10	<i>[Signature]</i> ✓ <i>André Gauthier 3 Rue</i>

REMBOURREUR

QUALITÉS REQUISES

Bonnes connaissances :

- Des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;
- des différents tissus et de leurs propriétés.

Connaissance :

- Du français et de l'anglais.

Habilités :

- À préparer tous genres de patrons, modèles ou gabarits;
- à se servir des outils propres au métier et particulièrement de la machine à coudre;
- à interpréter des croquis;
- à effectuer les travaux selon les règles du métier.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction :

- Détenir un certificat d'études du niveau secondaire, pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le ministère de l'Éducation.

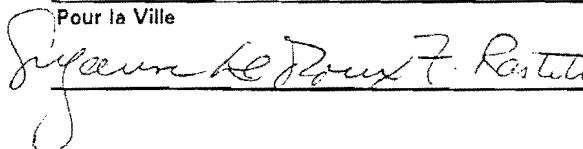
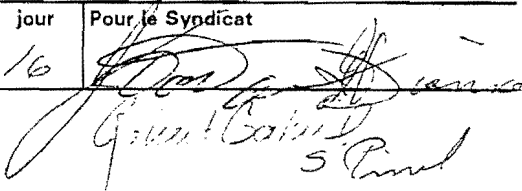
Expérience :

- Quelques années d'expérience en qualité de rembourreur.

Détenir un permis de conduire provincial classe 5 et avoir réussi les examens de conduite administrés par le centre de formation des chauffeurs de la Ville.

11 août 1966
révisé 21 juin 1977
révisé 7 juin 1978
révisé juin 1999

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
 Sylvain Le Doux	1999	11	16	 Guy Cabot 3 ^e Bureau